

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach Séance du 24 septembre 2014

M. le maire demande qu'une minute de silence soit respectée, en souvenir de notre curé Bruno FEUERSTEIN, décédé le 24/09 au matin.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 AOÛT 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Une observation est formulée par Mme SIMLER relative aux points divers. Il est nécessaire de compléter le point suivant :

PLU

Maryline Simler, Conseillère municipale, s'interroge sur l'absence, dans la catégorie « Monuments à protéger » du plan de zonage du PLU, de certaines maisons anciennes remarquables, et souhaite connaître les critères qui ont été retenus pour l'attribution du statut de protection.

Il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – MISE EN LOCATION DE LA CHASSE (PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE)

Dans les prochains mois, il sera procédé au renouvellement des baux de chasse de 2015 à 2024. D'emblée, il convient de rappeler que le produit des baux de chasse appartient aux propriétaires fonciers.

Le droit de chasse est, en effet, un attribut du droit de propriété qui, dans le cadre de la législation locale, est administré par les communes, au nom et pour le compte des propriétaires, ainsi que l'énonce l'article L. 429-2 du Code de l'Environnement.

La répartition du produit de la chasse entre les propriétaires fonciers est donc la règle qui est inscrite dans la loi locale de la chasse.

Deux alternatives sont donc en définitive possibles :

- soit la répartition du produit de la chasse entre les propriétaires fonciers,
- soit le produit sera abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal (article L. 429-13 du Code de l'Environnement). La commune l'utilisera pour la couverture des cotisations foncières d'assurance accidents agricoles.

La décision prise à ce sujet sera valable pour toute la durée de la période de location.

Les propriétaires fonciers de Zimmerbach ont été consultés de façon écrite avec un talon réponse.

COMPARATIF DU COUT PRODUIT DE LA CHASSE

24/09/2014

VALEURS DES TERRAINS DES PROPRIETAIRES FONCIERS CONSULTÉS		
5528	€	TOTAL + COMMUNE
2570	€	TOTAL SANS COMMUNE
DEPENSES 2014 : Caisse Assurance Accidents Agricole		
3795	€	

Pour mémoire : La location annuelle était de 6 000 € en 2006 (indexée sur l'indice de fermage) et pour 2014 elle s'élève à 7 014,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- se prononce pour l'abandon du produit de la location de la chasse pour les terrains communaux à la commune,
- décide la prise en charge de la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole
- et décide l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

POINT 3 – MOTION RELATIVE À L'AVENIR DE LA RÉGION ALSACE

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Aussi les élus de la commune de Zimmerbach procèdent au vote : **POUR : 12 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1**, et demandent :

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée »

comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

Et se déclarent favorables :

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

POINT 4 – MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE DEUX ARRÊTS DU TGV EST DURANT L'ÉTÉ 2015

Par lettre en date du 31 juillet dernier, la SNCF a informé l'Agglomération de Colmar des modifications des dessertes du TGV Est prévues pour le service annuel 2015. Deux trajets directs quotidiens en gare de Colmar seront supprimés durant l'été 2015.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2009, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Colmar à la convention de financement et de réalisation des travaux de la 2^{ème} phase de la LGV Est, était subordonnée à une meilleure desserte du Centre Alsace avec de nouveaux arrêts journaliers en gare de Colmar. Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération participe à hauteur de 3 070 000 € (euros courants juin 2008) à la réalisation de la 2^{ème} phase de la LGV Est.

Dès lors et en liaison avec Monsieur BORLOO, alors Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, un quatrième arrêt quotidien a été mis en place dans les deux sens à compter de l'année 2012.

Par conséquent, il est inacceptable que deux trajets directs quotidiens, à savoir le départ de Colmar à 10h11 et l'arrivée à Colmar à 9h45, soient supprimés durant l'été 2015.

Pour Colmar et sa région, pour lesquelles l'activité touristique est essentielle pour leur équilibre économique, cette décision unilatérale de la SNCF est un handicap majeur, les touristes accédant beaucoup moins commodément par le train à la région colmarienne.

Aussi, il a été demandé à la SNCF de maintenir ces deux arrêts pendant la période estivale 2015, conformément aux engagements pris respectivement et afin que la région colmarienne maintienne son attractivité. A défaut, le financement accordé dans le cadre de la convention de financement avec la C.A.C. pour la réalisation de la 2^{ème} phase de la LGV Est, pourrait être remis en cause.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ADOpte la motion ci-dessus,

DEMANDE que la SNCF maintienne les deux trajets directs quotidiens du TGV Est avec Paris, à savoir le départ de Colmar à 10h11 et l'arrivée à Colmar à 9h45 durant la période estivale 2015.

POINT 5 – PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS PRÈS DE LA FECHT, PAR TDF SAS

Suite à la réunion de conseil municipal du 28 août 2014 et après consultation des services de l'Adauhr et de la DDT, M. le maire apporte quelques précisions au sujet du zonage des terrains :

**section n° 11, parcelles n° 215-217-197 sont situés en secteur Nia
et les parcelles n° 218-198 sont situés en secteur : Ui et Nia**
ces secteurs sont soumis à des conditions particulières en matière d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote : **POUR : 10 / CONTRE : 1 / ABSTENTION : 2**, accepte cette cession mais demande une renégociation du montant de la vente (proposé à 25 000 € par TDF).

Après négociations, le montant a été porté à **32 000 €**, le conseil municipal charge M. le maire de signer l'acte de vente.

Les droits de mutation et les frais de notaire seront à la charge exclusive de TDF.

POINT 6 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention suivante :

- ♣ Delta Revie Haut-Rhin de MULHOUSE ;
- ♣ Communauté Emmaüs de CERNAY ;
- ♣ Réseau APA de MULHOUSE.

OBJET : demande d'inscription à l'ordre du jour

M. le maire, Jacques MULLER propose d'ajouter à l'ordre du jour la motion de soutien à l'EuroAirport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition d'inscription.**

POINT 7 – MOTION DE SOUTIEN A L'EUROAIRPORT

Les incertitudes juridiques sur le droit fiscal applicable au secteur suisse de l'EuroAirport qui ont été mises en avant ces derniers mois, et qui pèsent sur les acteurs économiques du secteur, ont conduit l'Etat français et la Confédération helvétique à entreprendre des négociations en vue de clarifier la situation.

Ces négociations sont actuellement bloquées et le Gouvernement français envisage d'appliquer la fiscalité française de droit commun à la plate-forme aéroportuaire au 1er janvier 2015 si un accord n'intervenait pas d'ici le 15 octobre.

Une telle décision remettrait en cause le modèle économique de l'Aéroport qui s'est construit sur la base d'une coopération franco-suisse harmonieuse, dans le respect des intérêts des deux pays. Elle aurait ainsi des conséquences majeures sur le développement économique, les projets d'entreprises et donc l'emploi sur l'ensemble du secteur. De même, cette perspective aurait un effet dévastateur pour la coopération transfrontalière qui s'est développée activement dans l'agglomération trinationale de Bâle depuis de nombreuses années.

C'est sur la base d'un partenariat franco-suisse que notre aéroport est devenu le deuxième pôle d'emplois du Sud-Alsace avec près de 27 000 emplois directs, indirects et induits, et qu'il joue un rôle moteur pour l'économie régionale. Le site aéroportuaire héberge ainsi un pôle de maintenance d'aéronefs qui occupe actuellement la première place mondiale dans le domaine de l'aménagement de jets privés de toutes tailles. Il est également présent sur le segment du fret aérien et joue en particulier le rôle de plate-forme de fret express pour toute la Suisse. La plupart de ces entreprises dynamiques et de pointe sont implantées dans le secteur suisse du site aéroportuaire qui bénéficie depuis l'origine de règles dérogatoires propres à la binationalité de l'Aéroport.

Il est ainsi vital de préserver ce modèle de partenariat franco-suisse pour l'avenir du Sud-Alsace et plus largement de la Région Alsace, durement frappé par la crise et dont le taux de chômage a plus que doublé ces huit dernières années.

Ainsi, pour préserver l'emploi et l'activité économique de notre territoire, et compte-tenu du statut binational particulier de l'EuroAirport, de son positionnement géographique particulier, et d'une situation de fait ayant fait ses preuves au niveau économique depuis de nombreuses années, il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- de se prononcer en faveur de la mise en place d'un aménagement, stable et équilibré, des règles fiscales sur la plate-forme aéroportuaire,
- de demander aux autorités nationales françaises que la date butoir du 1er janvier soit repoussée si nécessaire, afin que tout soit mis en œuvre pour pérenniser et étendre le développement économique du secteur de l'EuroAirport,
- de préconiser le statut quo fiscal actuel jusqu'à l'aboutissement des négociations.

POINTS DIVERS

• INFORMATIONS DIVERSES DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal de la notification reçue par la Préfecture pour la subvention accordée pour les travaux d'enrobés de la rue du Tokay.

INFORMATIONS DIVERSES C.A.C.

M. le Maire informe le conseil municipal :

- En 2015, la thermographie aérienne sera réalisée sur la commune de Zimmerbach et quelques autres communes, pour un coût global pour l'ensemble des communes de 44 000 €.

La thermographie aérienne infrarouge permet de mesurer la température des toitures.

Si l'habitation est occupée et chauffée, il est donc possible de disposer d'une information sur l'état d'isolation de la toiture et les déperditions qui en découlent.

Ces éléments ne remplacent ni le diagnostic de performance énergétique (obligatoire en cas de location ou vente d'un bien immobilier) ni la visite énergétique demandée dans le cadre d'une opération de rénovation thermique d'un bâtiment.

Les résultats de la thermographie doivent être interprétés par un spécialiste. Il convient en effet de tenir compte de l'utilisation, de l'occupation, de l'affectation et de la géométrie du bâtiment pour disposer d'une analyse pertinente des résultats. Ceux-ci ne permettent pas la comparaison de bâtiments entre eux.

- Une subvention sera versée à tous les propriétaires qui s'engagent à améliorer les économies d'énergie dans leur logement. Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la C.A.C.
- Une convention sera signée entre l'ECODDS et la C.A.C. pour les déchets spécifiques comme le mobilier des particuliers. Une formation sera proposée aux agents chargés de ces déchets.
- Ecolotri : la somme de 48 013 € a été versée aux associations, l'école Charles Perrault de Zimmerbach en a récolté 320 € pour les bacs papiers.

• **INFORMATIONS DIVERSES DE M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint**

TRAVAUX DIVERS

Monsieur Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint informe le conseil municipal des chantiers en cours :

- Travaux de rénovation de la conduite d'eau potable de la rue du Hohnack par la Colmarienne des Eaux :

Contrairement au projet initial, ce sont les canalisations du bas de la rue et de l'entrée nord de la rue des Vergers qui se sont avérées nécessaires de curer et chemiser intérieurement et certaines vannes abimées seront remplacées.

Ce bousculement du programme a provoqué quelques désagréments de circulations et de stationnements dans ces rues et celles alentours, en plus des coupures d'eau incontournables.

Mais grâce à ces travaux les habitants de ce secteur de canalisations vont pouvoir à présent.

Les membres souhaitent être informés de tous les travaux envisagés dans le village.

JOURNÉE CITOYENNE

Monsieur Schneider propose de programmer de temps en temps une journée citoyenne.

Cette journée permettrait de réaliser quelques travaux d'entretien comme le débroussaillage du verger communal, de repeindre la porte du musée du sapeur, de dégager les chemins,...

Certains bénévoles zimmerbachois ont déjà manifesté leur intérêt à ces éventuelles actions. Ces rencontres entre les habitants et les élus permettraient de créer un lien social, d'échanger des idées et de faire des économies.

Il est proposé de lancer un appel dans le prochain bulletin municipal afin de recenser par domaine d'action, les habitants intéressés. Toutes les idées seront les bienvenues.

• **INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Rosalie GINGLINGER, Adjointe**

GARDE DU MATIN À L'ÉCOLE CHARLES PERRAULT

Mme Rosalie GINGLINGER, Adjointe informe les membres du conseil municipal de la problématique pour la garde du matin à l'école entre 7h30 et 8h00.

En effet, le bénévolat n'étant pas la solution idéale, il est nécessaire de trouver un arrangement.

Beaucoup de problèmes se posent, notamment le paiement par chèque CESU. Ce mode de paiement n'est pas accepté par l'Inspection du travail.

Aucune solution n'a été trouvée du côté de la commune.

La solution restante est du côté associatif. Une discussion est en cours actuellement.

ACCUEIL DU MERCREDI (MIDI)

Mme GINGLINGER évoque le rythme de fréquentation des enfants au périscolaire et principalement le mercredi après l'école. En effet, les inscriptions sont à ce jour, variables et très faibles. L'accueil du mercredi sera rediscuté lors d'une prochaine réunion du SIVU Les Lutins du Hohnack, avec l'accord de la C.A.F.

COMITÉ DE JUMELAGE

Mme GINGLINGER informe les membres que le repas moules-frites qui s'est déroulé le 21/09/2014 a été une réussite. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette journée.

• **INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe**

REMERCIEMENTS

Mme Christiane EHRHART, Adjointe liste aux membres du conseil municipal les remerciements reçus de Mme Suzanne DE BOC, Mme Marie-Paule DELAPORTE pour leurs anniversaires mais aussi des époux Marcel HAEFFELIN pour leurs noces d'or.

DEFIBRILLATEUR

Mme EHRHART informe les membres que la subvention a été proposée en commission au S.D.I.S., nous aurons une réponse prochainement.

Une formation sera organisée par M. Pierre WITTMER, Chef du centre de secours de Turckheim et son équipe. Les enfants à partir de 11 ans, pourront également suivre cette formation.

La séance est levée à 22h30.